

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits		
Nom du puits	Laduboro No 6, La Baie Yamaska	
Numéro du puits	A153	
MRC	Nicolet-Yamaska	
Municipalité	Baie-du-Febvre	

2. Informations générales sur l'inspection			
Inspecteur	Vernhar Beaulac		
Inspecteur	Kym Bernard		
Accompagné de			
Système géodésique	NAD 83		
Format des coordonnées	Degré décimaux		
Type inspection	Complète		
Date	2019-07-24		
Vérification sécurité	Effectuée		
Heure de début et fin	9h45 à 14h00		
Conditions météorologiques	Ensoleillé		
Température ambiante (°C)	23		

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique				
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz				
GPS Garmin GPSMAP 64ST				
GPS haute précision				

4. Personne(s	1. Personne(s) rencontrée(s)						
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel			
1							
2							
3							
4							
		Témoignages					
1							
2							
3							
4							



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain	
Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Pâturage

Туре	Mode de récupération suggéré			
Réservoir, barils ou câbles d'acier	Évaluation supplémentaire requise			
Pièces métalliques diverses	Évaluation supplémentaire requise			
Commentaires				

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique					
Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires	
GDH	46,1216944	-72,7331667	Oui		
SIGPEG	46,1216932	-72,7326288	Oui		
Imagerie	46,1213581	-72,7326121	Oui	puits	

9. Localisation du puits				
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal		
Massif de béton avec signal magnétique	46,1213580, -72,7326121	Très fort		

Beaucoup de ciment et de déchet par-dessus un massif de béton. Le signal magnétique est très fort et ce sur un grande distance. De plus, l'emplacement correspond avec l'ancienne photographie aérienne où il est possible d'identifier l'équipement de forage.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

10. Caractéristiques du puits					
Élément à vérifier	Description		Commentaires		
Tête de puits	Absente				
Évent de surface	Absent				
Profondeur des tubages (cm)	60				
Hauteur des tubages au					
dessus du sol (cm)					
Diamètre du tubage extérieur (cm)	impossible à vérifier				
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Impossible à vérifier				
Présence de ciment obturant le tubage	Oui				
Test de l'eau savonneuse	Tubage non visible				
Panneau d'identification	Non				
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui				
11. Émanation et migration					
P	Point de mesure		%LIE	%GAZ	
Au tubage ou à l'évent			0		
#1 À l'intérieur de 50 centim			1		
#2 À l'intérieur de 50 centim	iètres		0		
#1 À 4 mètres			0		
#2 À 4 mètres			0		
#3 À 4 mètres			0		
#4 À 4 mètres			0		
	E à l'intérieur de 50 cm ou à a n maximum de 75 m et à tou			_	
		Commentaires			



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

2. Indices de contamination					
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Aucun					
Commentaires					

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé	Oui			
Risque pour l'environnement	Non			
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Non-Problématique			
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	Non-applicable			
Prochaine inspection recommandée	5 ans			
Autre				

Conclusion

Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant ainsi qu'un massif de béton ont étés observés. De plus, le signal magnétique probant correspond à l'imagerie aérienne prise durant le forage. Des valeurs non-significatives de méthane ont été obtenues lors du test de migration et sont probablement dû à une dérive du capteur de l'appareil de mesure. Par conséquent, les concentrations de méthane aux points de mesures sont considérées comme nulles. Aucune migration de gaz n'a été détectée. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Pour ces raisons, l'état du puits est : Non-problématique.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Signatures		
Signature rapport d'inspection (1 à 12)		
Inspecté et rédigé par	Signature	Date
Vernhar Beaulac Inspecteur	53-54	2020-02-17
Kym Bernard Inspecteur	53-54	2020-02-17
Signature de la vérification (13)		
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-02-13
David Fortin Inspecteur	53-54	2020-02-13

Photos de l'inspection

Photo 1
Vue générale du site



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2 Massif de béton à l'emplacement du puits A153



Photo 3 Mesure nulle de migration à 4 mètres

